**Modèles de lettre à disposition des responsables des milieux d’accueil devant informer les parents :**

Modèles de lettre à l’attention des parents dont l’enfant a été en contact avec un cas de COVID-19 dans le milieu d’accueil :

* Pour informer les parents d’un **1er cas de COVID-19 chez un enfant** **de la même section** que celle de leur enfant
* Pour informer les parents d’un **2ème cas de COVID-19 chez un enfant** **de la même section** que celle de leur enfant
* Pour informer les parents d’un **cas de COVID-19 chez un adulte** **de la section** de leur enfant

Modèles de lettre à l’attention des parents dont l’enfant a présenté des symptômes de COVID-19 en cours d’accueil :

* **Modèle de lettre pour informer les parents de la nécessité de consulter le médecin traitant de l’enfant : « demande de consultation chez le médecin traitant »**
* **Note du milieu d’accueil à l’attention du médecin traitant de l’enfant** (que les parents devront transmettre au médecin)

Modèle de lettre aux parents pour informer d’un **1er cas de COVID-19 chez un enfant de la même section** que celle de leur enfant

À …………………., le .../.../...

**Objet : contact avec un enfant infecté par le coronavirus (COVID-19)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec un enfant atteint de COVID-19.

Cela ne signifie pas nécessairement que votre enfant a été contaminé ou qu’il sera malade, mais des mesures de précaution sont nécessaires pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

Selon les recommandations scientifiques actuelles, il semblerait que le virus ne soit pas facilement transmis par les enfants contrairement aux autres virus respiratoires comme celui de la grippe. Le risque d’être contaminé est donc faible. **Dès lors, la section de votre enfant reste ouverte et son accueil est maintenu.**

Cependant, durant les 14 jours après le dernier contact que votre enfant a eu avec l’enfant atteint de COVID-19, à savoir **jusqu’au …./…./….**, nous vous invitons à surveiller l’apparition de symptômes chez votre enfant. Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, vous devrez garder votre enfant à la maison et contacter son médecin traitant qui évaluera son état de santé et réalisera un test. Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test. En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.

Tant que votre enfant ne présente pas les symptômes décrits ci-dessus, il peut fréquenter le milieu d’accueil mais doit réduire au minimum les autres contacts sociaux en dehors du milieu d’accueil, notamment avec les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie comme par exemple les grands parents ou autres personnes de l’entourage familial âgés de plus de 65 ans ou présentant des maladies particulières (maladies chroniques graves cardiovasculaires, rénales, pulmonaires, diabète mal contrôlé, obésité sévère) ou dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Modèle de lettre aux parents pour informer d’un **2ème cas de COVID-19 chez un autre enfant de la même section** que celle de leur enfant

À …………………., le .../.../...

**Objet : contact avec un 2ème enfant infecté par le coronavirus (COVID-19)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec un enfant atteint de COVID-19. Il s’agit du deuxième cas de COVID-19 au sein de la section de votre enfant. Dans ce contexte, les instances scientifiques fédérales stipulent que lorsqu’il y a deux cas confirmés dans une même section, celle-ci doit être fermée car l’ensemble des enfants et du personnel de la section concernée doivent être placés en quarantaine.

Votre enfant devra également être testé à deux reprises : un premier test devra être réalisé dès que possible et un second test au jour 7 de la quarantaine **(même si le premier test est négatif)**. Tant que vous n’avez pas reçu le résultat du second test de votre enfant, il doit rester en quarantaine.

Si le résultat du test est positif, l’isolement à domicile est prolongé de 10 jours à compter de la date du prélèvement.

Si le résultat du test est négatif, la quarantaine s’arrête le jour de la réception du résultat du second test.

**Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test.**

Même si votre enfant n’est pas malade, vous devrez le garder en quarantaine à la maison pendant 10 jours, à compter de la date du dernier contact qu’il a eu avec l’enfant atteint de COVID-19, à savoir **jusqu’au …/…/...**

Vous ne devrez pas fournir de certificat de quarantaine dans ce cas.

Durant les 14 jours après le dernier contact étroit (durée de la quarantaine et les jours suivants à savoir **jusqu’au …./…/….**) vous devrez être attentifs à l’apparition de symptômes chez votre enfant :

Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à un autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, vous devrez contacter son médecin traitant qui évaluera la santé de votre enfant et réalisera un test. **Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test**. Votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil 10 jours après l’apparition des symptômes, à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes. En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.

Votre enfant devra éviter les contacts avec les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie, notamment avec les grands parents ou autres personnes de l’entourage familial âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies particulières (maladies chroniques graves cardiovasculaires, rénales, pulmonaires, diabète mal contrôlé, obésité sévère) ou dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement.

Les jours suivants la quarantaine (jusqu’à 14 jours après le dernier contact à risque), même si votre enfant peut à nouveau fréquenter le milieu d’accueil, vous devez veiller à ce qu’il évite les contacts sociaux en dehors du milieu d’accueil (notamment activités/hobbys de groupe) et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Modèle de lettre aux parents pour informer d’un **cas de COVID-19 chez un adulte de la section** de leur enfant

À …………………., le .../.../...

**Objet : contact avec un adulte infecté par le coronavirus (COVID-19)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec une puéricultrice/accueillante atteinte de COVID-19.

Dans cette situation, l’ensemble des enfants et du personnel de la section doivent être placés en quarantaine pendant 10 jours et la section de votre enfant sera donc fermée.

Votre enfant devra également être testé à deux reprises : un premier test devra être réalisé dès que possible et un second test au jour 7 de la quarantaine **(même si le premier test est négatif)**. Tant que vous n’avez pas reçu le résultat du second test de votre enfant, il doit rester en quarantaine.

Si le résultat du test est positif, l’isolement à domicile est prolongé de 10 jours à compter de la date du prélèvement.

Si le résultat du test est négatif, la quarantaine s’arrête le jour de la réception du résultat du second test.

**Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test.**

Même si votre enfant n’est pas malade, vous devrez le garder en quarantaine à la maison pendant 10 jours, à compter de la date du dernier contact qu’il a eu avec l’adulte COVID-19, à savoir **jusqu’au …/…/...**

Vous ne devrez pas fournir de certificat de quarantaine dans ce cas.

Durant les 14 jours après le dernier contact étroit (durée de la quarantaine et les jours suivants à savoir **jusqu’au …./…/….**) vous devrez être attentifs à l’apparition de symptômes chez votre enfant :

Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à un autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, vous devrez contacter son médecin traitant qui évaluera la santé de votre enfant et réalisera un test. Nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat du test. Votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil 10 jours après l’apparition des symptômes, à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes. En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.

Votre enfant devra éviter les contacts avec les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie, notamment avec les grands parents ou autres personnes de l’entourage familial âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies particulières (maladies chroniques graves cardiovasculaires, rénales, pulmonaires, diabète mal contrôlé, obésité sévère) ou dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement.

Les jours suivants la quarantaine (jusqu’à 14 jours après le dernier contact à risque), même si votre enfant peut à nouveau fréquenter le milieu d’accueil, vous devez veiller à ce qu’il évite les contacts sociaux en dehors du milieu d’accueil (notamment activités/hobbys de groupe) et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Modèle de lettre aux parents : **demande de consultation chez le médecin traitant**

Cher Parent,

Votre enfant a présenté en milieu d’accueil un ou plusieurs symptômes compatibles avec une possible infection par le Coronavirus (COVID-19).

Nous vous invitons à prendre contact avec le médecin de votre enfant. Si un test devait être réalisé, en attendant le résultat, **nous vous demandons de garder votre enfant à la maison et d’informer le milieu d’accueil du résultat** afin que celui-ci puisse prendre les mesures nécessaires pour la collectivité.

Votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil, si le médecin l’y autorise, en fonction de son état de santé, et **en l’absence de fièvre et amélioration des symptômes**.

Dans le cas d’un test positif ou si le médecin considère que votre enfant est un cas confirmé de COVID-19, il ne pourra revenir en milieu d’accueil que 10 jours après le début des symptômes à condition de ne **pas avoir eu de fièvre au cours des 3 derniers jours et** d’avoir également montré une **amélioration considérable des symptômes**.

Il vous sera demandé de fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil en cas d’absence de plus de 2 jours selon les dispositions habituelles.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Note du milieu d’accueil **à l’attention du médecin traitant**

Nom du milieu d’accueil : ……………………………………………………………………………………………………….

Coordonnées du milieu d’accueil : ………………………………………………………………………………………….

Nom du médecin du milieu d’accueil/Conseiller pédiatre ONE et coordonnées de contact : ……………………………………………………………………………………………………

À l’attention du médecin traitant de (Nom, prénom de l’enfant) : ……………………………………………………………………………………………………

Date de naissance de l’enfant …/…/…

Numéro d’identification du Registre national de l’enfant : ……………………………………………………………………………………………………

Votre petit patient fréquente un milieu d’accueil et a présenté ce jour au moins l’un des symptômes suivants[[1]](#footnote-1) :

* Fièvre
* Toux
* Difficultés respiratoires
* Écoulement nasal
* Encombrement nasal
* Maux de gorge
* Maux de tête
* Douleurs musculaires
* Fatigue (irritabilité, pleurs…)
* Perte d’appétit
* Diarrhée aqueuse
* Autre :

Si un frottis est réalisé et que le résultat est positif, nous vous demandons d’en informer au plus vite le médecin du milieu d’accueil et/ou le Conseiller pédiatre ONE, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus, afin que ces derniers puissent prendre si nécessaire les mesures adéquates pour la collectivité.

Si le résultat du test est positif, l’enfant ne pourra réintégrer le milieu d’accueil que minimum 10 jours à compter du début des symptômes, à condition qu’il n’ait pas présenté de fièvre au cours des 3 derniers jours et qu’il ait montré une amélioration considérable des symptômes.

Si le test est négatif ou s’il n’y a pas de test, l’enfant ne pourra réintégrer le milieu d’accueil que si absence de fièvre et amélioration des symptômes.

En cas d’absence de plus de 2 jours, il sera demandé aux parents de fournir au milieu d’accueil un certificat de maladie selon les dispositions habituelles.

Nous vous invitons à prendre connaissance des communications et procédures à l’attention des médecins sur [www.Excellencis-one.be](http://www.Excellencis-one.be) ou sur le site internet de l’ONE [www.one.be](http://www.one.be) (partie professionnelle 🡪 toutes les actualités sur le Coronavirus COVID-19 🡪 2. Procédures 🡪 milieux d’accueil 🡪 arbre décisionnel milieux d’accueil) ou encore via la FAQ pédiatrique de Sciensano.

Nous vous remercions sincèrement pour votre compréhension et votre collaboration.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

1. <https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-definition-de-cas-et-testing> [↑](#footnote-ref-1)